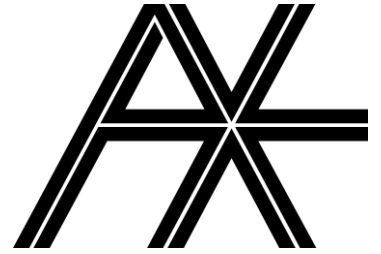


Aargauer Kunsthaus

Aargauerplatz
5001 Aarau

kunsthhaus@ag.ch
aargauerkunsthhaus.ch
+41 62 835 23 30



Notice sur le prêt d'œuvres appartenant à la collection de l'Aargauer Kunsthaus

L'Aargauer Kunsthaus abrite une des collections publiques les plus belles et les plus complètes d'art suisse. C'est pour lui un devoir et une joie de faire connaître ses œuvres à l'échelle nationale aussi bien qu'internationale.

Pour pouvoir répondre aux demandes de prêt toujours plus nombreuses qui nous sont adressées dans un délai raisonnable tout en tenant compte des soins que réclame la collection, nous vous prions de bien vouloir observer les règles suivantes. Vous nous permettez ainsi de traiter rapidement votre demande. Un grand merci!

Délais de dépôt et de traitement des demandes

Il est en principe possible de nous adresser des demandes en tout temps. Mais veuillez tenir compte des délais et des processus suivants dans la préparation de votre projet :

Les demandes doivent être envoyées à la directrice de l'Aargauer Kunsthaus et lui parvenir au plus tard 21 jours avant les séances de prêt. Ce laps de temps permet de régler les éventuelles questions et de prendre une décision lors de la séance de prêt, qui se déroule trois semaines après l'entrée de votre demande.

La décision est communiquée par écrit dans les 21 jours qui suivent la séance de prêt.

Les demandes peuvent nous être adressées en allemand, en français, en italien ou en anglais.

Dates des séances de prêt en 2024

Jeudi, le 29 février / Jeudi, le 20 juin / Jeudi, le 12 septembre / Jeudi, le 5 décembre

Délais de dépôt de demandes 2024

Mercredi, le 7 février / Mercredi, le 29 mai / Mercredi, le 21 août / Mercredi, le 13 novembre

Les demandes qui ne respectent pas ces délais sont automatiquement traitées lors de la séance suivante, avec le retard correspondant. Ce retard n'a aucune influence sur l'appréciation de la demande.

Si les questions en suspens ne peuvent être réglées avant la séance de prêt, ou si les documents nécessaires sont incomplets ou n'ont pas été transmis, la demande est également traitée avec retard.

BON A SAVOIR

Pour pouvoir traiter une demande de prêt, nous devons disposer des documents suivants:

- a) Conception de l'exposition et justification claire des raisons pour lesquelles les œuvres de l'Aargauer Kunsthau demandées sont nécessaires à ladite exposition. Il s'agit d'une argumentation sur le contenu.
- b) Liste si possible complète des œuvres qui seront exposées. Veuillez clarifier au préalable les détails concernant les œuvres de l'Aargauer Kunsthau que vous souhaitez emprunter avec Nora Togni (nora.togni@ag.ch / + 41 (0)62 835 5631).
- c) Rapport complet et signé sur les conditions de transport.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre collection.



Dr. Katharina Ammann
Directrice



Simona Ciuccio
Responsable collection &
expositions